



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20251127-D2025-11-6-17a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2025

Publication : 08/12/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :

Date de cette session
14 novembre 2025 et

21 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres présents : 3
Nombre de membres ayant

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 8

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés : 6
Nombre de membres absents : 10

Nombre de membres absents : 10

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et de Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Versement de subventions

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> <i>(en vertu de l'article L5211-6)</i>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>		

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Xavier ANCKAERT		
Mme Catherine CAILLY	X		Mme Catherine CAILLY		
M. Pascal DALIGAULT					
M. Sylvain DELANGE	X		M. Benoît BALAIS		
Mme Valérie DESQUESNE					
Mme Naiat LEMERAY					X

LA VILLETTE
M. Daniel BREARD

PERIGNY
M. Jérémie MORU

PONTECOULANT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Mme Gislaïne MARIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

TERRES-DE-DRUANCE

M. Jean TURMEL	X				
----------------	---	--	--	--	--

BEAUMESNIL

M. Gilles PORQUET	X				
-------------------	---	--	--	--	--

CAMPAGNOLLES

Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
----------------------------------	---	--	--	--	--

LANDELLES-ET-COUPIGNY

M. Denis JOUAULT					X
------------------	--	--	--	--	---

LE MESNIL-ROBERT

M. Jean-Claude RUAULT	X				
-----------------------	---	--	--	--	--

NOUES-DE-SIENNE

Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL			Mme Catherine GOURNEY-LECONTE		

PONT-BELLANGER

M. Jean-Pierre MURIER	X				
-----------------------	---	--	--	--	--

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Maurice ANNE					X
-----------------	--	--	--	--	---

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER			M. Gilles PORQUET		
-----------------------	--	--	-------------------	--	--

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				X

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU					X
M. Frédéric BROGNIART				M. Gilles FAUCON	
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés		Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> <i>(en vertu de l'article L5211-6)</i>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	

VIRE NORMANDIE				
M. Gilles ALLEGRE	X			
Mme Marie-Noëlle BALLÉ			X	
M. Lucien BAZIN	X			
M. Fernand CHENEL				X
Mme Marie-Ange CORDIER			X	
M. Serge COUASNON	X			
Mme Nicole DESMOTTES	X			
M. Joël DROULLON				X
M. Corentin GOETHALS	X			
Mme Catherine MADELAINE			X	
M. Gilles MALOISEL	X			
M. Pascal MARTIN	X			
Mme Marie-Odile MOREL				X
Mme Valérie OLLIVIER			X	
M. Régis PICOT				X
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN	
Mme Annie ROSSI	X			
M. Guy VELANY	X			

TOTAL	37	0	8	6	10
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			37		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			45		

Mme Nicole DESMOTTES, Vice-Présidente en charge des affaires liées à l'Habitat, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le 22 juillet 2020, la commune de Vire Normandie a signé deux conventions avec l'ANAH, Action Logement et la Caisse des dépôts permettant la mise en place du suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur la période 2020-2025.

Par délibération n°D2022-5-4-17 du Conseil Communautaire du 19 mai 2022, l'Intercom de la Vire au Noireau a décidé de procéder à la modification de ses statuts afin de définir l'intérêt communautaire en matière de politique du logement/habitat à compter du 1^{er} septembre 2022. Les élus de l'Intercom de la Vire au Noireau confirment ainsi la volonté communautaire d'étendre la compétence habitat à l'intégralité du territoire intercommunal.

Par ce transfert de la compétence logement/habitat, l'Intercom de la Vire au Noireau s'engage à abonder les subventions de l'ANAH par une subvention complémentaire au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon les barèmes indiqués ci-dessous :

➤ **OPAH de droit commun dite « Classique »**

POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS :

Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables	
Habitat Indigne / très dégradé	5%
Travaux de sécurité / salubrité	5%
Autonomie	10%
Précarité énergétique	Forfait 1 000 €

POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS :

Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables	
Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	5%
Dégradé	5%
Très dégradé	5 %
Autonomie	5 %
Précarité énergétique (dossier HM seul)	5 %
Prime sortie de vacance* (+ 1 an)	1 000 €
Prime sortie de vacance* (+ 2 ans)	2 000 €

➤ **OPAH Renouvellement Urbain :**

POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS :

Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables	
Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant 5%
Travaux de sécurité / salubrité	Logement occupé 15%
Autonomie	5%
Précarité énergétique	10 %
	Forfait 1 000 €

POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS :

Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables	
Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	20 %
Dégradé	5%
Très dégradé	10 %
Autonomie	5 %

Précarité énergétique (si prime Anah HM)	1 000 €
Prime sortie de vacance* (+ 1 an)	1 500 €
Prime sortie de vacance* (+ 2 ans)	3 000 €

* Pour bénéficier de la prime sortie de vacance, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP).

POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES :

Forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables	
Copropriété Anah Habiter Mieux	Forfait 500 € / lot

Dans le cadre de ce dispositif, des demandes de paiement de subventions ont été adressées à l'Intercom de la Vire au Noireau, suite à la constitution de dossiers de demande de paiement par l'animateur des OPAH : le CDHAT. Les détails en sont exposés dans le tableau ci-dessous.

Propriétaire	Adresse de l'opération	N° de dossier	Nature des Travaux	Somme
Occupant	Vire	O197 OPR 2024	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Occupant	Vire	O223 OPR 2025	Autonomie de la personne	705 €
Occupant	Vire	O200 OPC 2024	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Occupant	Roullours	0188 OPC 2024	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Occupant	Vire	O218 OPC 2025	Autonomie de la personne	786 €
Occupant	Vire	0208 OPR 2024	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Occupant	Vire	0192 OPC 2024	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 14 octobre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est ainsi demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions susmentionnées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 6 491 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté
---	--	-------------------------------------

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau